

Baisse de 0,8 points du taux du livret A à partir d'août à cause de la BCE et de la diminution de l'inflation ?

Eric Dor

Directeur des Études Économiques à l'IESEG School of Management, Paris et Lille

12 mai 2025

En juillet 2025, le ministère de l'économie va décider quels seront les nouveaux taux d'intérêt du livret A et du LDDS, ainsi que celui du LEP, à partir d'août et jusqu'en janvier de l'année prochaine, en choisissant d'appliquer les formules légales ou d'y déroger une nouvelle fois si la Banque de France le propose. Pour le moment le taux est à 2,4% pour les livrets A et LDDS et 3,5% sur le LEP.

Quels seront les taux impliqués par les formules légales ?

Les modalités de détermination du taux du livret A sont indiquées sur l'arrêté du 27 janvier 2021 relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée. Normalement, lorsqu'il est modifié, le taux du livret A doit être égal au maximum entre 0,5% et la moyenne arithmétique de la moyenne semestrielle du taux à court terme en euros €STR et de la moyenne semestrielle de l'inflation hors tabac en France. Le résultat est arrondi au dixième de point le plus proche ou à défaut au dixième de point supérieur. Ces moyennes sont calculées sur le semestre qui précède le mois de décision. Pour le taux du livret A à partir d'août 2025, la formule doit être calculée en juillet 2025 sur base des moyennes du taux €STR et de l'inflation hors tabac de janvier à juin 2025.

Sur base de données encore partielles, il est nécessaire d'estimer quelles seront ces moyennes, et le taux du livret A qui en résulte.

Moyenne du taux €STR de janvier à juin 2025

La trajectoire estimée du taux €STR d'ici décembre dépend d'hypothèses sur les décisions prochaines de la BCE.

Une hypothèse plausible est que la BCE va encore décider, le 5 juin 2025, de réduire ses taux directeurs de 0,25% avec application à partir du 11 juin. Cette diminution sera répercutée sur le taux €STR. Ce scénario impliquerait que la moyenne du taux €STR de janvier à juin 2025 serait à peu près de 2,439%.

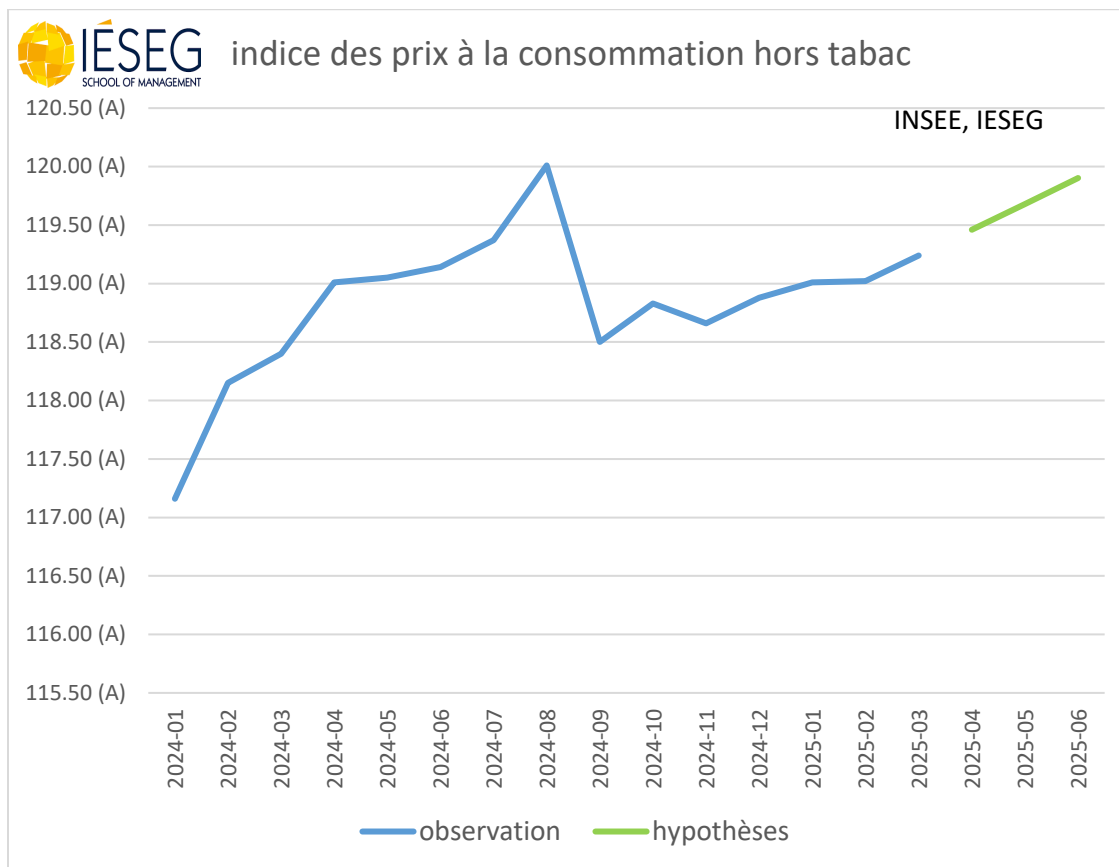
Moyenne du taux d'inflation hors tabac de janvier à juin 2025

La trajectoire estimée du taux d'inflation annuelle hors tabac d'ici juin doit être estimée, après les valeurs de 1,58%, 0,74% et 0,71% pour janvier, février et mars.

Sous l'hypothèse réaliste que la croissance mensuelle de l'indice des prix hors tabac soit stabilisée, la moyenne de l'inflation annuelle hors tabac de janvier à juin serait de 0,76%. C'est parce que, vu les effets

de base dûs au niveau de l'indice d'avril, mai et juin 2024, l'inflation annuelle hors tabac inhérente à avril, mai et juin 2025 serait 0,38%, 0,53% et 0.64%.

L'inflation annuelle d'un mois est en effet le taux de croissance de l'indice depuis le même mois de l'année précédente.



Taux d'intérêt impliqués

Les hypothèses sur le taux €STR et l'inflation hors tabac impliquent alors un taux du livret A et du LDDS de 1,6% à partir d'août 2025. Ce serait une forte baisse après 2,4%.

La formule légale impliquerait d'ajouter 0,5% au résultat du calcul du taux du livret A pour obtenir le taux du LEP. Les hypothèses considérées impliqueraient donc un taux de 2,1% pour le LEP.

Quelles dérogations possibles ?

La loi indique que la Banque de France peut proposer de déroger aux résultats des formules si des circonstances exceptionnelles le justifient ou si les taux impliqués seraient insuffisants pour protéger le pouvoir d'achat des épargnants. La Banque de France peut alors proposer d'autres taux.

Il est peu plausible que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation, car tout risque d'instabilité financière due aux taux impliqués par les formules légales semble écarté. Il reste la problématique du pouvoir d'achat des épargnants.

Les taux impliqués par la formule resteraient supérieurs à l'inflation hors tabac, et préserveraient donc le pouvoir d'achat de l'épargne concernée, à condition que cette hausse annuelle des prix reste inférieure à 1,6%. C'est possible mais très incertain.

Un scénario possible serait que la formule soit appliquée strictement pour le livret A et le LDDS, mais que le taux décidé pour le LEP déroge et soit par exemple à 2,5%. Mais c'est très hypothétique.